

Non à la criminalisation de l'action syndicale ! Toutes et tous ensemble, aux côtés d'Alexis

29 mai 2018



Solidaires Groupe RATP
31 rue de la Grange-aux-Belles
75010 Paris
www.solidaires-grouperatp.org

Objet : Communiqué de Soutien à Alexis, Militant Syndical CGT et
Machiniste-Receveur sur le Centre Bus de Pleyel.

Non à la criminalisation de l'action syndicale ! Toutes et tous ensemble, aux côtés d'Alexis.

Le 8 juin prochain, notre camarade Alexis sera déféré devant le Conseil de discipline de la RATP et risquera une sanction pouvant aller jusqu'à la révocation. Alexis, militant CGT et Machiniste-Receveur au Centre Bus de Pleyel depuis plus de dix ans, a toujours assumé ses responsabilités d' élu du personnel et de militant syndical.

Néanmoins, il n'a jamais été convoqué ou sanctionné pour aucun fait depuis son entrée à la RATP. Pourquoi l'est-il aujourd'hui? Un collègue d'Alexis, dont la nature « anonyme » est savamment préservée par la direction, aurait fourni à la celle-ci un message privé « Whatsapp » dans lequel Alexis tiendrait, au milieu d'un contenu syndical, des propos injurieux envers sa direction.

Au-delà du caractère illégal quant à la rétention et l'utilisation par la direction de données privées à des fins disciplinaires, c'est évidemment l'activité syndicale et militante déterminée d'Alexis qui est visée dans ce dossier, monté de toute pièce par la direction du Centre Bus de Pleyel. Une direction trop bien connue de nombreux agents de la RATP, de Métro, de MRF ou de Bus, pour ses pratiques illégales et ses méthodes de management honteuses !

De fait, Solidaires RATP exige immédiatement l'annulation de la convocation d'Alexis devant le conseil de discipline, et demande au directeur du département Bus de la RATP de faire cesser ces pratiques managériales déloyales sur le Centre de Pleyel.

A travers cette répression anti-syndicale, c'est toutes celles et tous ceux qui osent défendre leurs droits, lutter contre les régressions sociales, sans compromissions, qui sont visés, dans un contexte social « brûlant ». Pour Solidaires RATP, cette tentative de criminaliser l'action syndicale, en toute illégalité, doit entraîner une réponse collective d'ampleur au sein de la RATP et au-delà.

Communiqué



Solidaires Groupe RATP
31 rue de la Grange-aux-Belles
75010 Paris
www.solidaires-grouperatp.org

Objet : Communiqué de Soutien à Alexis, Militant Syndical CGT et
Machiniste-Receveur sur le Centre Bus de Pleyel.

Non à la criminalisation de l'action syndicale ! Toutes et tous ensemble, aux côtés d'Alexis.

Le 8 juin prochain, notre camarade Alexis sera déféré devant le Conseil de discipline de la RATP et risquera une sanction pouvant aller jusqu'à la révocation. Alexis, militant CGT et Machiniste-Receveur au Centre Bus de Pleyel depuis plus de dix ans, a toujours assumé ses responsabilités d'élu du personnel et de militant syndical.

Néanmoins, il n'a jamais été convoqué ou sanctionné pour aucun fait depuis son entrée à la RATP. Pourquoi l'est-il aujourd'hui ? Un collègue d'Alexis, dont la nature « anonyme » est sagement préservée par la direction, aurait fourni à la celle-ci un message privé « Whatsapp » dans lequel Alexis tiendrait, au milieu d'un contenu syndical, des propos injurieux envers sa direction.

Au-delà du caractère illégal quant à la rétention et l'utilisation par la direction de données privées à des fins disciplinaires, c'est évidemment l'activité syndicale et militante déterminée d'Alexis qui est visée dans ce dossier, monté de toute pièce par la direction du Centre Bus de Pleyel. Une direction trop bien connue de nombreux agents de la RATP, de Métro, de MRF ou de Bus, pour ses pratiques illégales et ses méthodes de management honteuses !

De fait, Solidaires RATP exige immédiatement l'annulation de la convocation d'Alexis devant le conseil de discipline, et demande au directeur du département Bus de la RATP de faire cesser ces pratiques managériales déloyales sur le Centre de Pleyel.

A travers cette répression anti-syndicale, c'est toutes celles et tous ceux qui osent défendre leurs droits, lutter contre les régressions sociales, sans compromissions, qui sont visés, dans un contexte social « brûlant ». Pour Solidaires RATP, cette tentative de criminaliser l'action syndicale, en toute illégalité, doit entraîner une réponse collective d'ampleur au sein de la RATP et au-delà.

Toutes et tous ensemble, avec d'Alexis. Stop à la criminalisation de l'action syndicale !

Les pratiques honteuses de la direction de Bus/Pleyel !

Le 8 juin prochain, notre camarade Alexis sera déféré devant le Conseil de discipline de la RATP et risquera une sanction pouvant aller jusqu'à la révocation. Alexis, militant CGT et Machiniste-Receveur au Centre Bus de Pleyel depuis plus de dix ans, a toujours assumé ses responsabilités d'élé du personnel ou de militant syndical. Néanmoins, il n'a jamais été convoqué ou sanctionné pour aucun fait depuis son entrée à la RATP. Pourquoi l'est-il aujourd'hui ? Un collègue d'Alexis, dont la nature « anonyme » est savamment préservée par la direction, aurait fourni à celle-ci un message privé « Whatsapp » dans lequel Alexis tiendrait, au milieu d'un contenu syndical, des propos injurieux envers sa direction.



Solidaires exige l'annulation du Conseil de Discipline !

Au-delà du caractère illégal quant à la rétention et l'utilisation par la direction de données privées à des fins disciplinaires, c'est évidemment l'activité syndicale et militante déterminée d'Alexis qui est visée dans ce dossier, monté de toute pièce par la direction du Centre Bus de Pleyel. Une direction trop bien connue de nombreux agents de la RATP, de

Métro, de MRF ou de Bus, pour ses pratiques illégales et ses méthodes de management honteuses ! De fait, Solidaires RATP exige immédiatement l'annulation de la convocation d'Alexis devant le conseil de discipline, et demande au directeur du département BUS de faire cesser ces pratiques managériales déloyales, sur le Centre de Pleyel ou ailleurs.

- Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >
- Adresse de cet article :
<https://solidaires.org/Non-a-la-criminalisation-de-l-action-syndicale-Toutes-et-tous-ensemble-aux>